

FAUBOURGS, BANLIEUE, PÉRIURBAIN, SUBURBAIN, LES MARGES INCERTAINES D'UNE VILLE : LE CAS DE BOURGES

JEAN-FRANÇOIS BABOUIN

*Les banlieues sont l'état d'exception de la ville.
Le terrain sur lequel sans cesse fait rage la bataille
entre ville et campagne.*

WALTER BENJAMIN,
UHU, novembre 1930.

Une ville, une commune plus généralement, est caractérisée par un territoire sur lequel elle exerce une emprise, un pouvoir. Or celui-ci peut être de différentes natures (juridique, politique, influence ou domination...) et a pu varier dans le temps. La question du rapport entre le centre et la périphérie a passionné une multitude d'auteurs, de Robert de Hesseln à Christaller et sa Théorie des places centrales¹. Au plan local, une organisation radiocentrique sinon des parcelles, du moins des activités agraires, a été mise en évidence avec un bonheur incertain. Si elle

pouvait convenir à une société rurale, la généralisation de la mobilité, l'urbanisation et l'industrialisation ont remis en question un schéma que la variété de la géographie initiale des lieux ne pouvait qu'altérer. Mais qu'il s'agisse de régler les usages des terres du village, ou de régler les rapports avec un équipement qui structure la collectivité, temple, château ou bâtiment public, la question de la centralité est constante et renvoie à une autre, la limite de cette emprise. On peut interroger la notion sous de multiples angles, de l'économique au social, et nous allons plutôt la traiter sous un aspect juridique ou institutionnel, comme mise en forme et hiérarchisation de rapports de pouvoirs entre une ville et son territoire.

¹ Sur l'ensemble de ces conceptions, on lira avec profit Bernard Lepetit, Les Villes dans la France Moderne, 1740-1840, Albin-Michel, 1988.

Fig. 1
Plan de Bourges Extrait de l'Atlas Curieux, par Nicolas de Fer (1647-1720), Paris, 1705. On remarquera que les faubourgs apparaissent déjà dans la représentation, au delà des murailles, ainsi que le soin apporté au réseau des rivières et coulant des marais. Le cour Séraucourt, alors récent, vient prolonger l'espace clos urbain et lie le faubourg Bourbonnoux.



Les franges du territoire urbain permettent à la ville d'entrer en contact avec le périurbain : c'est ce qui va caractériser pour nous le suburbain, qui n'est pas inclus dans le territoire urbain à proprement parler, mais reste soumis à son autorité : tel est le critère qui nous guidera. C'est que l'histoire du périurbain peut être aussi l'histoire de l'emprise d'une ville sur son territoire.

Or étudier le rôle du périurbain met en question la notion de territoire communal, et la limite de ce que l'on convient d'appeler la ville. L'extension séculaire d'une ancienne ville comme Bourges nous donne l'occasion de rappeler ce qui fait la ville à l'époque moderne, et comment elle se transforme à compter du XVIII^e siècle. Elle nous interroge sur les conceptions passées des limites territoriales du pouvoir urbain, et leur transformation à compter de la rupture révolutionnaire qui institue, et généralise, les communes modernes. (Fig. 1)

Le mythe athénien des longs murs

Il faut bien que l'histoire commence un jour... Ce qui peut tenir lieu de site originel pour Bourges tient en une résidence princière, dont l'existence est déduite de la découverte d'une sépulture princière du VI^e siècle avant notre ère². " La résidence princière est le siège d'un pouvoir aristocratique " dont nous ne connaissons pas l'étendue mais qui semble avoir attiré un artisanat périphérique. Ainsi, 471 ha autour du promontoire berruyer ont été occupés par un artisanat diffus, localisé à Saint Martin des Champs, Port-Sec, notamment, sans qu'on puisse affirmer si ces activités sont directement liées au site princier, ou constituent une bourgade distincte³. Ce système politique pré-étatique s'effondre dans l'ensemble des pays celtes vers 475 av JC. *Mutantis mutandis*, ceci nous conduit à Avaricum, qui préfigure Bourges.

Cette fois l'organisation politique est globalement connue : La Cité des Bituriges, le Berry pour faire bref, est organisée en six à sept oppida, dominés par celui de la capitale, Avaricum. Argentomagus, Chateameillant, Levroux, Hérisson, peut-être Noviodunum (Neung-sur-Beuvron) voire Murs s'ajoutent à Bourges. L'*oppidum* est caractérisé par un rempart, souvent situé sur un promontoire, une éminence qui renforce son caractère défensif. Les limites strictes de l'*oppidum* d'Avaricum sont définies par le *murus gallicus*, dont la valeur symbolique est presque aussi importante que la protection

physique. Les remparts, les murailles plus tard sont apparues et définissent la cité pour longtemps. Les fonctions économiques et politiques du lieu sont doublées par des activités religieuses et culturelles : chaque *oppidum* sert de relais à ces fonctions, sous l'égide de la cité capitale.

Autant dire que l'emprise d'Avaricum comme *oppidum* est certaine, même si nous n'en connaissons pas les limites. La cité bat monnaie, prélève l'impôt et lève une armée dans le ressort du pays des Bituriges. Plus localement, la centralisation de fonctions dans un *oppidum* génère une population d'agriculteurs, d'artisans et probablement de marchands, dans le ressort d'un territoire dédié, sous l'autorité d'un Sénat, d'une aristocratie locale.

La chute d'Avaricum, l'*oppidum* ceint par le fameux *murus gallicus* dont les qualités sont aujourd'hui connues des archéologues, fait place quatre siècles plus tard au rempart gallo-romain de la capitale berruyère. Il délimitera la cité pendant neuf cents ans environ, avant de céder la place à celui ordonné par Philippe-Auguste. La ville s'inscrit dans un nouvel espace pour cinq à six siècles.

Cité et ville de Bourges

Longtemps, la distinction de la cité antique et de la ville restera effective : selon Hippolyte Boyer, c'est vers 1454 que le terme *civitas* en viendra à désigner, dans une charte, la totalité de la ville contenue dans le territoire de la nouvelle enceinte ; auparavant on avait bien soin de désigner la *cité*, comme noyau primitif, de la *ville*, qui était constituée de faubourgs. Des distinctions sociales et politiques fortes correspondraient à ces localisations : à la cité les autorités religieuses, les patriciens, les bourgeois, à la ville la population des artisans et des humbles⁴.

Avec la conquête romaine, une nouvelle organisation territoriale va marquer le territoire berruyer : la centaine, ou *centena*, division de l'espace administrée par le centenier, lui-même placé plus tard sous l'autorité du comte. Elle aurait été l'unité administrative de base de la conquête romaine, des Francs⁵, des Mérovingiens

² Des Premières Communautés Paysannes à la Naissance de l'Etat, Sophie Krausz, Ausonius, 2016, p.325 et s

³ ibid, p. 331 en particulier.

⁴ Hippolyte Boyer cite l'ancienne coutume de Bourges et de Berry en son article 88 : " Comment ceulx de la ville reçoivent l'aygout de ceulx de la cité ". Les Enceintes de Bourges, Bourges, 1889.

⁵ Un décret de Clotaire II de l'an 595, comme un capitulaire du IX^e siècle de Louis le Débonnaire en font foi. cf Laferrière, Histoire du Droit Civil de Rome et du Droit Français, 1848.

puis du Haut Moyen Âge⁶, mais surtout nous la retrouvons comme circonscription territoriale de Bourges aux Temps Modernes, qui donnera lieu à de multiples commentaires aux XVI^e et XVII^e siècles. La continuité pluriséculaire du terme et de ses avatars linguistiques est remarquable. La notion même, comme territoire de Bourges, va ainsi survivre jusqu'au dix-huitième siècle. Seule la Révolution en fera un objet historique.

Certes la vieille cité est désormais enserrée dans le rempart gallo-romain, repoussé douze siècles plus tard, mais son territoire, son aire politique sont bien plus amples. Il nous faut tenter de situer l'un et l'autre.

Définir la ville moderne

À l'époque moderne, il est difficile de s'entendre sur ce qui fait la ville et la distingue du bourg, du village. Les géographes actuels recherchent des critères démographiques (2500, 3500 habitants le plus fréquemment), ce qui pose le problème de la continuité du *critérium* (à 1990 âmes, s'agit-il d'une ville ? et à 3490 ?) mais longtemps la ville fut définie par ses murailles. Une ville, avant tout, est caractérisée par une enceinte fortifiée. Les dictionnaires classiques y renvoient tout au long des

XVII^e et XVIII^e siècles. Un ouvrage de référence comme celui d'André Duchêne nous donne une approche qui déterminera les villes tout au long du siècle. Son titre joint significativement les villes et les châteaux, et leurs titres et privilèges⁷. L'ancienneté et la puissance que représente l'enceinte nous montrent les signes par lesquels la société de l'Ancien Régime valorise une position sociale. Bourges y est ainsi décrite : " assise en plaine peu élevée, ceinte de marais de tous côtés, et d'une rivière, et fortifiée de quatre-vingt hautes tours, de sept portes et d'autant de faubourgs "... " c'est aujourd'hui une des plus grandes (murailles) de la France, et si forte que de la vouloir surprendre serait presque entreprendre de faire possible l'impossible ", conclut-il. La fonction défensive est alors la marque du phénomène urbain, dans une France qui n'a pas oublié les Guerres de Religion. (Fig. 2) La ville, close par des portes et entourée de remparts, est alors clairement distincte du suburbain, même si son emprise, son imperium s'y étend. C'est la banlieue, littéralement une lieue de ban, qui entoure Paris, en particulier. Cependant la notion de ban est générale, même si sa délimitation territoriale varie. Il faut entendre le ban comme un pouvoir général d'injonction, de police et justice. La banlieue n'est donc pas le lieu de la relégation, comme on le dit parfois, mais celui où s'exerce le pou-

6 Sylvain Soleil, Introduction Historique à l'Histoire des Institutions, IV^e-XVIII^e siècle, Flammarion, 2010.

7 André Du Chesne, Les Antiquités et recherches des Villes Châteaux et Places les plus remarquables de toute la France, Paris, 1629, p. 472-477.



Fig. 2

Vue de Bourges, extraite du *Thesaurus Philopoliticus (Politisches Schatzkästlein)*, Francfort, 1623 de Daniel Meisner (1585-1625).

Riche d'allégories et proche des emblèmes, la gravure de Meisner, à vocation philosophique, évoque un univers de ruses, de trahisons alors que les guerres de religion sont à peine éteintes.

Dieu et la sagesse, sous la forme de la chouette de Minerve, permettent d'échapper à ces faux-semblants. Des oisillons sont attirés par le charme d'une flûte et le chant d'oiseaux en cage. La prise de Bourges de 1562 offre un support à cette méditation, à moins qu'il ne s'agisse du contre-coup de la Saint-Barthélemy en septembre 1572 où de nombreux protestants furent massacrés.

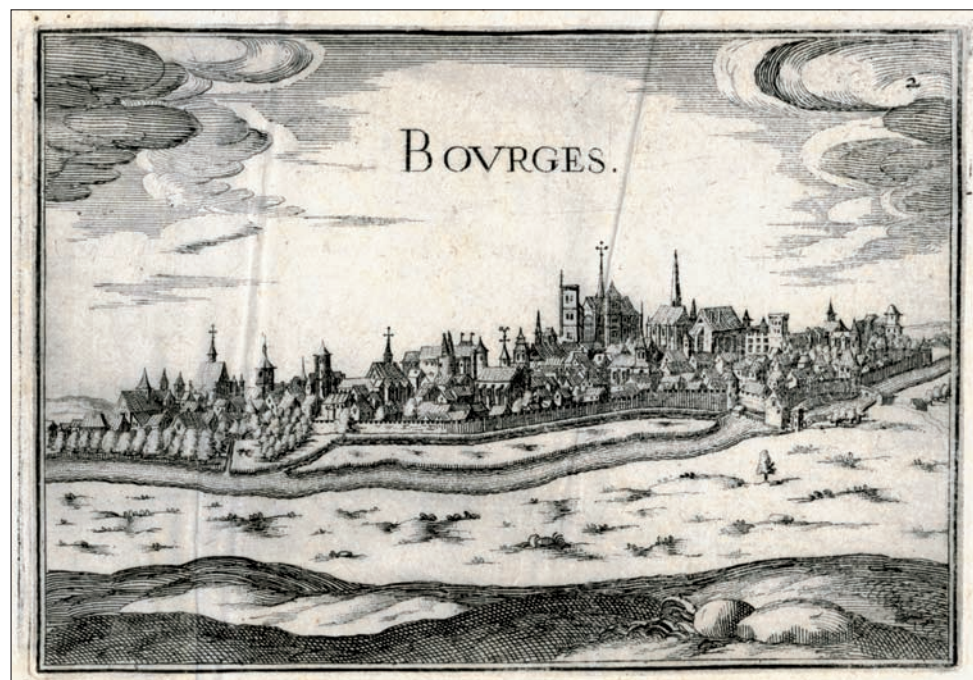
voir : à l'extérieur de la banlieue s'arrête le pouvoir du seigneur-justicier, dépositaire de principe du *bannus*. A l'intérieur son autorité y est considérable à une époque où les pouvoirs ne sont pas séparés ni même distingués.

Le territoire de la ville : la septaine

Pour le cas de Bourges, c'est la *septaine* qui en tient lieu. Le terme, ou plutôt celui de *septena* qui en est à l'origine, se trouve dans la charte de octroyée par Philippe le Bel en 1293. Notion capitale puisque, outre l'affirmation des privilèges et franchises de Bourges et Dun-le Roi, le ressort de la ville est désormais, et pour longtemps, déterminé. Les auteurs du XVII^e siècle ont recherché l'origine et le sens de ce terme propre à l'influence berruyère. Beaucoup s'en sont tenus à une origine romaine, *Septimania*, ou *Septimo Milliaro*. Pour La Thaumassière il s'agit de *septis*. Ragueau estime " que si ce nom (la quinte) a été donné aux banlieues de plusieurs villes du Poitou, parce qu'elles étaient de cinq mille pas, le mieux serait peut-être de dire que la banlieue de Bourges a été appelée septaine parce qu'elle était de sept mille pas. " Eusèbe de Laurière, érudit continuateur de Ragueau, ajoute : " c'est la banlieue, la bannie, les quintes la jugerie, le finage, le détroit ou justice de la ville, les entours et environs de la ville et non seulement l'enclos d'icelle. " ⁸ Il est donc clair, au XVIII^e siècle, que la septaine est le territoire sur lequel la ville affirme son autorité, sa banlieue au sens historique, au delà de ce qui la constitue au sens classique, ses murailles. Mille pas romains représentant environ mille cinq cents mètres, la septaine se développerait dans un rayon de huit kilomètres cinq cents mètres. La Thaumassière constate une bien plus grande étendue, puisqu'il cite Arçay, Senneçay, Lissay, Lochy, Fussy, Pigny, Saint Georges, Saint Germain du Puy, Vasselay, Saint Douillard, Saint Eloy de Gy, Osmoy, Soulangis, Saint Michel, Givaudin et Trouy en partie, Levet, Vorly (sauf Bois Sir Amé), Levet, Saint Martin d'Auxigny, Berry, avec quelques exceptions. Vingt-deux paroisses s'ajoutent ainsi à la sphère d'autorité de Bourges⁹. En revanche, d'autres sources de pouvoir résident dans les seigneuries, qui peuvent être dotées d'un pouvoir de justice - Entendons ceci comme un pouvoir général d'injonction, une véritable autorité de police-. L'abbaye royale Saint Sulpice contrôle ainsi vingt-huit paroisses, d'où des conflits

⁸ Ragueau et de Laurière, *Glossaire du Droit Français*, Paris, 1704, tome second p. 358-359.

⁹ La Thaumassière, *Nouveaux Commentaires sur les Coutumes générales des Pays et Duché de Berry*, Bourges, 1701, p. 10.



de compétences et de pouvoirs incessants.

Il faut rappeler que dans les villages, les communautés d'habitants ne peuvent s'organiser et exercer leurs droits, qui portent le plus souvent sur des communaux et sur les lieux de culte, qu'avec la permission du seigneur dont elles relèvent.

Dans sa description de la ville de Bourges, après avoir passé en revue les édifices notables, Jean Chaumeau s'intéresse aux lieux qui, s'ils ne constituent pas la ville au sens moderne, relèvent d'elle, comme la cité antique voyait s'organiser ses confins autour. Le premier historien du Berry passe en revue le détail des murailles, des portes et montre comment les marais et rivières qui l'enserrent la protègent. La description de ses faubourgs (le terme est employé) est l'occasion de présenter la richesse de ses terroirs en vignes et pacages, et l'abondance de bétail, de poissons tenus en viviers qui en font une cité prospère¹⁰. Il est difficile de qualifier ces espaces comme suburbain, ou périurbain, notions toutes modernes, mais on voit bien qu'ils relèvent de leur ville-centre, Bourges.

Dès lors les marges de la ville se dessinent et englobent de nombreuses paroisses, religieuses ou fiscales. C'est une large emprise qui se dessine sur un espace incertain, et souvent méconnu. Les représentations cavalières de Bourges sont centrées sur les rivières qui constituent alors des voies d'accès, et sur un environnement de terres vaines, lieux de pacage des animaux. (Fig. 3)

Fig. 3
Une gravure, parmi de nombreuses vues cavalières de Bourges publiées du XVI^e au XVIII^e siècles.
Pont, port et rivières s'ajoutent aux monuments qui caractérisent la capitale du Berry.
Jean Arnoullet pour l'Histoire de Berry de Jean Chaumeau, en 1566, puis Joris Hoefnagel, en 1587, enfin Merian, Scevola et bien d'autres livreront des vues de Bourges, parfois très dépouillées voire appauvries.

¹⁰ Jean Chaumeau, *Histoire de Berry*, Lyon, Antoine Gryphius, 1566.

La proximité plus immédiate de Bourges nous conduit à ses faubourgs, aux marges des murailles. On y trouve les cimetières, liés par le chemin des morts, actuelle rue des Dahlias ; les communaux loués notamment aux bouchers ; les terres vaines et vagues, qui font l'objet de revendications de la part des seigneurs. Les communaux, comme les terres vagues, seront cédés ou accaparés tout au long du XIX^e et viendront se fondre dans les propriétés privées. Parfois l'intendant fait entreprendre des travaux d'aménagement de ce périmètre, comme l'esplanade réalisée sous l'autorité de Y de Séraucourt.

Cependant, avec la pacification intérieure que connaît la France à la fin du XVII^e siècle, le rôle protecteur des remparts disparaît. Ils peuvent alors être abattus, ou vendus aux particuliers puisqu'ils n'offrent plus l'utilité concrète. Dès lors la ville n'est plus reconnaissable à ses murailles et le critère fonctionnel prend le relais : les équipements, le rôle administratif, judiciaire ou commercial supplantent les limites matérielles marquées par les murs. Viendra ensuite la mise en relation par le réseau routier, ou ferroviaire. La hiérarchie urbaine voit ainsi Bourges s'insérer dans le marché national.

Rupture révolutionnaire et foisonnement communal.

Le panorama est bouleversé par la Révolution. Dès la loi de novembre-décembre 1789, la France est divisée en milliers de communes qui ont la faculté de se constituer, après la disparition de l'institution féodale. Le territoire communal remplace les fiefs et constitue la première armature administrative moderne. Il est juste de remarquer que la nature de la commune n'est pas alors clairement publique. Les communautés d'habitants, dès lors qu'elles ont quelque intérêt à défendre, se constituent en communes indépendantes. Des biens communaux, destinés au pacage des animaux, en sont le contenu le plus fréquent. Les services publics viendront, presque un siècle plus tard, avec la généralisation de l'école publique en particulier. Le foisonnement communal de la Révolution fait donc disparaître l'emprise de Bourges sur les paroisses avoisinantes. Berry adjoint à Bouy, Saint Germain du Puy, Saint Doulichard, Soye-en-Septaine, La Chapelle Saint-Ursin se constituent en communes autonomes...

Bourges se réduit alors à un territoire borné par les nouvelles communes désormais constituées au sein de son ancienne *septaine*, et dotées de toutes les institutions municipales.

C'est alors que l'on s'intéresse justement à l'agglomération d'habitants, concept dont la naissance s'explique d'autant que les approches traditionnelles ont disparu, nous l'avons vu. La notion de population agglomérée, qui définit en contrepoint le thème du périurbain, est curieusement une notion fiscale avant tout ; elle est liée à cette ville désormais sans murs qui entend taxer ce qui entre et est consommé sur son territoire dense, avec l'octroi. C'est en 1806 qu'on entreprend de définir la population agglomérée des villes, qui sera soumise à la nouvelle taxation¹¹. L'enceinte médiévale et ses portes constituent alors les limites de la ville dense, le périurbain s'étendant au-delà. La perception des droits d'octroi est liée à la présence de limites physiques identifiables, au contraire ce qui ne rentre pas dans ce territoire borné ne peut être appréhendé et donc fiscalisé. Comme des portes matérialisent ce contour, la muraille est remplacée par les barrières de l'octroi dans toutes les villes. La population établie en dehors de ce périmètre clos est considérée comme éparse. Mais comme la densité croît, les pourtours de l'octroi sont repoussés régulièrement et nous donnent une idée des contours du suburbain : ainsi un outil de perception fiscale peut-il nous permettre de suivre l'évolution de la continuité urbaine.

De la ville atelier à l'expulsion des activités industrielles : le contrôle du périurbain

Les rues, l'espace public ont longtemps joué le rôle d'atelier, voire de laboratoire ou de cabinet de travail : le barbier, l'arracheur de dents y exercent et y déversent leurs déchets. Le contrôle social, la visibilité des actes priment alors, mais bientôt l'hygiénisme va renfermer ou exclure les activités polluantes, nauséabondes ou tout simplement désagréables. Le maire, comme titulaire du pouvoir de police, va être chargé de ce rôle. On assiste alors à Bourges à l'installation en périphérie de nombreuses activités artisanales et industrielles. Tout au long du XIX^e siècle se succèdent les équipements et les bâtiments dédiés à une ville en relation avec l'ensemble du territoire national, ce qui est la marque du temps. Les représentations figurées sont rares, et il est difficile de se représenter ces marges de la ville dans leur diversité et leur indéfinition. Le plan de Pannette, réalisé en 1831, nous suggère la localisation de quelques bâtiments en

¹¹ Marcel Roncayolo, Population agglomérée, villes et bourgs en France : réflexions sur les enquêtes de 1809-1811 Publications de l'École Française de Rome Année 1987 n°96 pp. 201-220.

périphérie de la ville. Les recensements nous permettront d'avoir une perception plus claire du phénomène, que peu d'illustrations accompagnent. L'industrie en particulier, sujet sans légitimité artistique, n'est guère l'objet de représentations.

Les forges de Mazières, la gare, les établissements militaires, l'usine à gaz, les moulins constituent des points d'appui pour un habitat dispersé aux marges de la cité, avant d'y être englobé.

Bientôt les boulevards extérieurs seront chargés de distribuer la circulation entre ces lieux d'affluence ; c'est l'occasion de tracer les boulevards de Strasbourg et de Sarrebourg, initialement dédiés à l'Empereur et à l'Impératrice. Ils seront suivis d'autres dont l'ampleur va inquiéter et donner lieu à une polémique locale, ce qui reste dans l'ordre des choses. (Fig. 4)

Des faubourgs aux nouveaux quartiers

Le vingtième siècle sera le temps de l'occupation de ce nouveau territoire, gagné par la ville, et qui d'interstitiel devient dense : c'est le lot du quartier Ernest Renan-Charlet, naguère Tivoli, qui après avoir été lieu d'épannage du mâchefer de la fonderie, avoir abrité les ouvriers chinois et indochinois pendant la Grande Guerre, est loti et fournit un logement à une nouvelle espèce, l'OEM : l'ouvrier aux établissements militaires, comme les annuaires du début du siècle le présentent. Une école, un bureau d'octroi sont construits à ce qui est alors une pointe extrême, mais très temporaire, du développement urbain. Il en est de même au faubourg d'Auron, limite repoussée avec l'installation des usines Hanriot et le développement du quartier de l'Aéroport, et après-guerre, notamment le lotissement du mouvement des Castors.



Fig. 4
Vue générale prise de la tour de l'église Notre-Dame, lithographie de François-Alexandre Hazé, extraite des *Notices Pittoresques sur les Antiquités et monuments du Berri, Bourges-Paris, 1834*. Une des premières représentations de la périphérie berruyère, depuis le centre de la cité, où apparaît une implantation industrielle, "la forge". La vue de Bourges se tourne vers son territoire.

Il est possible de suivre ces poussées périphériques en observant les décomptes des recensements qui se succèdent tous les cinq ans.

On distingue en 1911, dans la population berruyère d'un total de 44000 habitants, la population agglomérée, qui s'élève à 34581 habitants, et celle de soumise à l'octroi pour 1000 supplémentaires¹². Les contours de l'octroi correspondent alors sensiblement à ceux de la ville, le reste du territoire communal visant le suburbain, soit neuf à dix mille personnes : ainsi près d'un quart réside aux marges. La notion de population agglomérée intéressera les statisticiens de l'INSEE jusqu'en 1990, où elle sera abandonnée. Elle considère cependant toujours " la continuité du bâti " comme principal critère urbain. La dilatation du périmètre de l'octroi nous permet de suivre l'extension de la ville dense, jusqu'à son abandon en 1948, qui anticipe de peu le prolongement infini de la cité, par le bâti et le mitage qu'il entraîne, lié au développement de l'automobile et à la croissance de la population. Les bureaux de l'octroi passent ainsi de la porte Bourbonnoux au carrefour de Pignoux, rue de Mazières, au Prado. Seize bureaux matérialisent ainsi un périmètre jalonné de vingt-quatre bornes, qu'on peut assimiler à un espace dense, ou en voie de densification lors de l'adoption du règlement de l'octroi de 1910. La terminologie des recensements témoigne de l'évolution des perceptions : la ville est organisée en quartiers traditionnels, eux-mêmes ont leur faubourgs, et bientôt on identifiera les banlieues des faubourgs : signe de l'étalement en cours, les faubourgs de Bourbonnoux, d'Auron, de Saint Privé sont suivis de leurs banlieues respectives

¹² Source : les différents recensements, Archives Municipales de la ville de Bourges, F, en particulier 1F30 à 1F36.

lors du recensement de 1906. L'expression n'est jamais employée pour Asnières.

Plus tard la distinction des quartiers traditionnels et de leurs faubourgs tombe et constitue la nouvelle population agglomérée. L'ensemble des habitants des banlieues représente en 1936 la population épars : soit 4693 habitants, au delà de Pignoux, d'Auron, avec Mazières, et la route de Dun Est et Ouest, pour une population totale recensée de 44568 habitants.

Avec quelques reflux, la croissance de l'habitat et de la population aux marges de la ville est permanente tout au long du vingtième siècle :

Rappelons qu'en 1675, à son apogée, la population de Bourges pouvait être estimée à 30 000 habitants¹³, et soulignons que si les chiffres de la population agglomérée augmentent, c'est aussi parce que la périphérie de ce décompte est régulièrement repoussée, comme nous l'avons vu. (**Tab. 1**)

Le suburbain est reporté à ces espaces que la fin du vingtième siècle va occuper : Bourges Nord, dont les plans datent de 1954, qui passe de 5000 habitants en 1963, à plus de 30 000 en 1976. Le nouveau quartier du Val d'Auron donnera un élan supplémentaire à une ville que l'on projette à 100 000 habitants en l'an 2000. Espoirs déçus on le sait, puisque la cité berruyère comptera au maximum 77 000 habitants en 1975, pour redescendre à 67 000 désormais. Seule la respiration offerte par l'emprise sur le vaste territoire de l'agglomération de Bourges, en dilatation permanente, permettra de renouer avec cet objectif symbolique. (**Fig. 5**)

¹³ Bernard Quatre, CSAHB, juin 2018, p. 21-32.

Années	Population agglomérée	Population épars	Total sans comptés à part
1906	34581	3787	38368
1911	35887	3870	39757
1921	37394	3378	37394
1926	36021	4020	40041
1931	36646	3473	40119
1936	39875	4693	44568
En 1946 la croissance urbaine reprend, avec :			
1946	41 997	5060	51040

Tab. 1

Emprises et déprises

Au début du 21^e siècle, l'étalement urbain caractérise toujours Bourges, alimenté par la généralisation de l'automobile et l'appétence pour le logement individuel : une ville qui perd des habitants peut néanmoins continuer à croître en attractivité, du moins temporairement. Comme les tours se vident, les interstices du territoire suburbain se comblent et les communes périphériques croissent. Il n'est pas indifférent d'observer comment, au cours de sa respiration bicentennale, la ville-centre a reconstitué

sa septaine, ou peu s'en faut, avec la communauté d'agglomération et plus encore avec le SIRDAB, qui inclut notamment Vierzon. L'intercommunalité berruyère est promise à un bel avenir, en agrégeant à terme plus de deux cent mille des trois cent quatorze mille habitants que compte le département. La ville-centre se déploierait donc sur les deux tiers de la population du Cher, reconstituant l'aire d'influence de la cité des bituriges. Est-ce le terme de cette entropie, alors que les perspectives démographiques de l'Indre remettront bientôt en question l'opportunité de la division du Berry en deux départements ?

Fig. 5

Une gravure, parmi de nombreuses vues cavalières de Bourges publiées du XVI^e au XVIII^e siècles.

Pont, port et rivières s'ajoutent aux monuments qui caractérisent la capitale du Berry.

Jean Arnoullet pour l'Histoire de Berry de Jean Chaumeau, en 1566, puis Joris Hoefnagel, en 1587, enfin Merian, Scévola et bien d'autres livreront des vues de Bourges, parfois très dépouillées voire appauvries.

